



## SESSION EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2015

### TABLE DES MATIÈRES

1. <i>Ouverture et mot de bienvenue de la session extraordinaire</i> .....	1298
2. <i>Dépôt du certificat de convocation du directeur général</i> .....	1298
3. <i>2015 06 131 Acceptation de l'ordre du jour</i> .....	1298
4. <i>2015 06 032 Travaux de rénovation du centre communautaire Ouverture des soumissions et adjudication du contrat</i> .....	1299
5. <i>2015 06 133 Emprunt au fond de roulement concernant les rénovations du Centre communautaire</i> .....	1299
6. <i>Période de questions</i> .....	1300
8. <i>2015 06 134 Levée de la session extraordinaire</i> .....	1300

Province de Québec

#### **Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439, chemin Favreau, le 8 juin 2015, à 19 h 30, présidée par Son Honneur le Maire, Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers :

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Nicole Pinsonneault	Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général – secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

#### **1. Ouverture et mot de bienvenue de la session extraordinaire**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

#### **2. Dépôt du certificat de convocation du directeur général**

Monsieur le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

#### **3. 2015 06 131 Acceptation de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la session extraordinaire.
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Acceptation de l'ordre du jour.
4. Acceptation de la soumission du Centre Communautaire
5. Emprunt au fonds de roulement
6. Période de questions
7. Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour de la session extraordinaire du 8 juin 2015 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE :                                    POUR : 6            CONTRE : 0            ADOPTÉE.



**4. 2015 06 132**

**Travaux de rénovation du centre communautaire –  
Ouverture des soumissions et adjudication du contrat**

**ATTENDU** que le 8 mai 2015, la Municipalité a procédé à la publication d'un appel d'offres pour les travaux de rénovation du centre communautaire;

**ATTENDU** que les documents d'appel d'offres demandaient un prix forfaitaire pour la réalisation des travaux prévus aux lots 1 et 3 des documents d'appel d'offres et que la Municipalité se réservait la possibilité de faire exécuter ou non les travaux visés aux lots 2 et 4 faisant l'objet de prix séparés;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes pour les lots 1 et 3 :

Entreprise	Lot 1	Lot 3	Avant taxes	Montant avec taxes
Construction Longer inc.	83 669,00	156 131,00	239 800,00	275 710,05
Construction Turco inc.	83 167,00	170 635,00	253 802,00	291 808,85
Grondin Marois inc.	133 315,00	256 856,78	390 171,78	448 600,00

**ATTENDU** le coût des travaux et les sommes disponibles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal accorde le contrat à l'entrepreneur ayant fourni la plus basse soumission conforme pour les lots 1 et 3, soit Construction Longer inc. au montant total avec taxes de 275 710,05 \$;

**QUE** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer le contrat relatif aux travaux de rénovation du centre communautaire;

VOTE :                          POUR : 6        CONTRE : 0                          ADOPTÉE.

Je, Réjean Fautoux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31000 721 DEC, et # 03 31000 723 MADA.

**5. 2015 06 133**

**Emprunt au fond de roulement et financement concernant  
les rénovations du Centre communautaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal fait des travaux de rénovation au Centre communautaire ;

**QUE** la soumission retenue est de 251 760 \$ les taxes nettes et les honoraires facturés à ce jour de 17 954 \$ et seront financés comme suit :

MADA (subvention)	100 000 \$	
SURPLUS (municipalité)	48 918 \$	
CAISSE DESJARDINS	15 000 \$	<b>TOTAL 163 918 \$</b>

DEC (subvention)	52 898 \$	
FONDS DE ROULEMENT	52 898 \$	<b>TOTAL 105 796 \$</b>

**TOTAL DES RÉNOVATIONS                  269 714 \$**

**QU'UN** montant de 52 898 \$ soit emprunté au fonds de roulement est pour une période de 4 ans (2016 à 2019) et le remboursement de 13 224.50 \$ par année et débutant en 2016 et d'affecter un montant 48 918 \$ provenant du surplus non affecté afin de payer une partie des travaux;



D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et l'emprunt au fonds de roulement de 52 898 \$ et l'affectation du surplus non affecté de 48 918 \$ afin de payer les travaux de rénovation du Centre communautaire.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0                      ADOPTÉE.

**6. Période de questions**

Rien à signaler.

**8. 2015 06 134      Levée de la session extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU unanimement des conseillers présents ;

QUE la session extraordinaire du 8 juin 2015 soit levée à 21 h 50.

VOTE :                      POUR : 6      CONTRE : 0                      ADOPTÉE.

---

**Bernard Marion, Maire**

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Réjean Fautoux,**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**